



SAINT-DENIS DE-BROMPTON

2050, rue Ernest-Camiré, C. P. 120
Saint-Denis-de-Brompton (Québec) J0B 2P0
Tél. : 819 846-2744 - Téléc. : 819 846-0915
Courriel : info@sddb.ca - Site internet : www.sddb.ca

FORMULAIRE DE DEMANDE DE

PPCMOI

*Règlement numéro 733 concernant les projets
particuliers de construction, de modification
ou d'occupation d'un immeuble*

1. Projets pouvant faire l'objet d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Le règlement sur les PPCMOI s'applique à tout projet de construction, de modification, ou d'occupation d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton qui déroge à l'un des règlements d'urbanisme.

2. Comment présenter une demande

Toute demande doit être acheminée à la Division de l'urbanisme. Le présent formulaire doit être dûment rempli et accompagné de tous les plans et documents relatifs au projet. La demande doit être signée par le propriétaire ou un mandataire dûment autorisé par le propriétaire.

3. Frais pour la demande

Le paiement de la demande doit se faire par débit, par chèques faits à l'ordre de la « Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton » ou auprès de votre institution financière à l'aide du numéro SIPC à 11 chiffres qui apparaît sur votre compte de taxes, couvrant les frais d'analyse et de publication suivants :

Frais d'analyse1 500 \$

Frais de publication1 000 \$

4. Cheminement de la demande

Le service de l'urbanisme reçoit la demande, en fait une analyse et présente la demande au comité consultatif d'urbanisme (CCU). Des informations additionnelles peuvent être demandées au requérant. Le CCU étudie la demande et transmet son avis et ses recommandations au Conseil municipal. Le Conseil municipal statue sur la demande lors d'une séance régulière ou extraordinaire. Les mécanismes de consultation publique, d'approbation référendaire et d'examen de conformité prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.

5. Délai de traitement

Prévoyez un délai minimum de quatre mois entre le moment du dépôt des documents et la résolution du conseil.



SAINT-DENIS DE-BROMPTON

2050, rue Ernest-Camiré, C. P. 120
Saint-Denis-de-Brompton (Québec) J0B 2P0
Tél. : 819 846-2744 - Téléc. : 819 846-0915
Courriel : info@sddb.ca - Site internet : www.sddb.ca

FORMULAIRE DE DEMANDE DE

PPCMOI

*Règlement numéro 733 concernant les projets
particuliers de construction, de modification
ou d'occupation d'un immeuble*

À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

Demande reçue le : _____ Matricule : _____ - _____ - _____

Paiement le : _____ No client : _____ No de demande : _____

1 – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse postale : _____ Code postal : _____

Ville : _____ Téléphone : _____

Courriel : _____ Cellulaire : _____

Le demandeur est propriétaire : Oui Non (**Joindre une procuration**)

2 – PROPRIÉTÉ VISÉE PAR LA DEMANDE

Adresse ou numéro de lot : _____

3 – DESCRIPTION DU PROJET

Expliquer le projet, à savoir le type d'usage (résidentiel, commercial, industriel ou autre), le type de construction (superficie, hauteur, architecture, etc.) et les aménagements (aire de stationnement, allée de circulation, plantation, etc.) :

4 – MOTIF DE LA DEMANDE DE PPCMOI

Justifier la localisation et la pertinence du projet et pourquoi il ne peut être réalisé, ou n'a pas été réalisé, dans le respect des règlements :

5 – ARTICLES DE RÈGLEMENTS

Inscrire les articles des règlements qui ne sont pas respectés par votre projet :

Règlement de zonage no 474 Art. : _____

Règlement de lotissement no 477 Art. : _____

Règlement de construction no 475 Art. : _____

Règlement 478 sur les permis et certificats Art. : _____

Règlement 495 sur les usages conditionnels Art. : _____

Règlement 128 sur les dérogations mineures Art. : _____

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale Art. : _____

6 – IMPACT SUR LE VOISINAGE

Décrire les impacts sur le voisinage et expliquer les mesures d'atténuation prévues :

7 – DOCUMENTATION D'ACCOMPAGNEMENT OBLIGATOIRE

- Le certificat de localisation** montrant l'implantation au sol des constructions existantes et à ériger sur le terrain, ainsi que leur insertion dans la trame urbaine ;
- Des photographies récentes** du bâtiment visé par la demande, de même que des photographies des façades des bâtiments situés sur les lots voisins situés à moins de 100 mètres des limites du terrain visé par la demande ;
- Des plans de construction** montrant la densité, en termes d'indice de superficie de plancher, des constructions existantes et à ériger sur le terrain ;
- Des **plans** montrant **les occupations du domaine public** à prévoir, si requis
- L'emplacement des services publics** existants et projetés ;
- L'emplacement des installations septiques** et des puits existants et projetés ;
- Les propositions d'intégration ou de démolition de constructions existantes, de conservation et de mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine ;**
- Les propositions d'aménagement d'espaces extérieurs, de mise en valeur et de protection des plantations existantes et prévues ;**
- Les accès véhiculaires, les modes de signalisation pour les piétons et les véhicules, les espaces de stationnement, les accès sans obstacle ;**
- Les emplacements réservés à la collecte des matières résiduelles** (déchets, recyclage et compost) ;
- Les études nécessaires à l'évaluation du projet** eu égard à l'ensoleillement, au vent, à la circulation et, le cas échéant, au bruit et aux émanations ;
- Une indication des risques de contamination du sol** par l'identification des occupations antérieures du terrain visé par le projet, basé, entre autres, sur les documents cartographiques disponibles ;
- Les propositions d'affichage** indiquant la localisation, les dimensions, les couleurs et les matériaux ;
- L'estimation totale des coûts de réalisation**, et par item (constructions seulement, aménagement du terrain fini et berges avec plantation, dragage, etc.) **ainsi qu'un échancier de réalisation.**

8 – ATTESTATION DU DEMANDEUR

J'atteste que tous les renseignements et les documents que j'ai fournis avec ma demande sont complets et exacts.

Signature du demandeur

Date

Déposez votre demande et les documents requis à la réception de l'hôtel de ville ou par courriel :

permis@sddb.ca

La demande est jugée complète lorsque tous les documents mentionnés à la section 7 et le paiement ont été reçus.

Pour plus d'information, contactez le service de l'urbanisme au 819 846-2744 poste 202